

Question sur une année de cezure

Par **Paulinho**, le **18/10/2011** à **15:59**

Bonjour a tous je suis un etudiant de 20 ans actuellement en droit a paris II en L2

j'ai pour des raisons personnelles le besoin d'arreter temporairement mes etudes pendant un an ou deux afin de partir a l'etranger .

Néanmoins j'aimerais pouvoir reprendre mes etudes de droit au niveau ou je les avais arrêté lors de mon retour en France

Pour cela je me demandais si le plus judicieux etait de partir en fin de L3 après obtention de la licence

ou alors en fin de M2 ?

en sachant que mes interrogations se portent par rapport à la difficulté de reprendre les etudes de droit apres une longue periode d'inactivité

est il plus simple de reprendre les etudes en M1 ou alors apres le M2 pour par exemple tenter le barreau ?

Merci beaucoup d'avance de vos reponses

et desolé si je n'ai pas poste au bon endroit ma question